

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 28 juin 2018

TRANSPORTS SCOLAIRES

LA RENTREE 2018 /2019 SE PREPARE MAINTENANT !

Pour la rentrée 2018, la Métropole a engagé l'harmonisation de la tarification des transports scolaires. Une nouvelle tarification, réservée aux enfants scolarisés de la maternelle au lycée, est progressivement mise en œuvre sur 4 ans sous la forme d'un véritable Pass métropolitain. Elle traduit la volonté de la Métropole de garantir une équité de traitement pour l'ensemble des habitants et de faciliter les déplacements sur l'ensemble de son territoire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence facilite les démarches des élèves et met à disposition un site internet dédié à l'inscription aux transports scolaires.

**A compter du 9 juillet 2018, les familles pourront
se connecter sur le site www.transports-scolaires-ampmetropole.fr
ou appeler le 0800 710 588**

pour connaître le lieu d'inscription le plus proche et se renseigner sur les tarifs qui s'appliquent dans leur commune.

Elles recevront ensuite, à leur domicile, la carte de transport personnelle de leurs enfants. Pour la recevoir à temps avant la rentrée prochaine, les familles devront inscrire leurs enfants **avant le 22 août 2018**.

Dans le cas où les élèves ont déjà leurs cartes personnelles, leurs abonnements se chargeront au moment de la rentrée, à la première validation, après inscription.

Un Pass Scolaire Métropolitain pour l'année scolaire 2018-2019

Afin d'harmoniser la tarification et de la rendre plus juste sans mettre en péril le financement des transports métropolitains, la Métropole met en place un véritable pass scolaire métropolitain fondé sur deux tarifs de base :

- Un tarif à **220 euros par an** pour les élèves circulant sur le réseau historique RTM (Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons), donnant également accès à tous les autres réseaux de transport publics métropolitains.
- Un tarif à **60 euros par an** pour les autres élèves, valable sur tous les réseaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence hors réseau historique RTM.

La Métropole supporte 90% du coût des transports scolaires

Ces deux abonnements seront proposés à tous les enfants et adolescents résidant dans la Métropole et scolarisés dans les établissements primaires et secondaires. La distinction entre la zone couverte par le réseau RTM historique et le reste de la Métropole se justifie par la densité bien plus élevée des services de transports qui y sont proposés.

CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Yann TAXIL
T : 04 91 99 79 67
yann.taxil@ampmetropole.fr

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr